



# CONFIEZ-NOUS VOTRE PROJET...

## ➤ Profitez de l'expertise de votre conseiller CRÉSERFI

Il fait pour vous le tour des partenaires bancaires de Créserfi, la société de financement du groupe CSF. Il mettra en avant les points forts de votre dossier et pourra vous proposer les meilleures conditions, tant en taux qu'en souplesse du crédit.

## ➤ Bénéficiez de notre contrat CSF Assurance emprunteurs, qui vous couvre en cas de décès ou d'invalidité

Parce qu'un projet immobilier réussi, c'est aussi une assurance de prêt adaptée à vos besoins, même si vous avez un métier à risques.



Vous pouvez profiter de durées de remboursement allant jusqu'à

# 25 ans.

DEP ICI B10 - Agence Mister Bing Bang - Illustrations Régis Fallier - Préservons notre environnement, recyclez ce document après utilisation. IMPRIM'VERT™



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU  
**01 53 36 10 40**  
(coût d'un appel local)

RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR**

CRÉSERFI  
Société de financement du CSF  
Caution / Crédits



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

CRÉSERFI  
Société de financement du CSF  
Caution / Crédits

Le TAEG fixe (hors assurance facultative) de ce Prêt Personnel Travaux varie de 1,66% à 3,99% et le taux débiteur fixe varie de 1,65% à 3,92% en fonction de la durée du crédit et du montant emprunté. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le prêteur Financo et après expiration du délai légal de rétractation en vigueur et présentation des justificatifs demandés. Prêteur : Financo - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 58 000 000 €, RCS Brest B 338 138 795.  
Siège social : 335 rue Antoine de Saint-Exupéry - 29490 GUIPAVAS. Société de courtage d'assurances, n° Orias 07 019 193 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).  
**CRÉSERFI, la société de financement du CSF** (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris) **et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers.** Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de ses partenaires prêteurs, après étude de leur situation financière. Les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : **Crédit Foncier de France** (SA au capital de 1 331 400 718,80 € - siège social : 19 rue des Capucines 75001 Paris - RCS Paris 542 029 848 - immatriculée au Registre ORIAS en qualité de courtier sous le n° 07 023 327 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))) ; **LCL** (SA au capital de 1 847 860 375 € représenté par 356 507 037 actions entièrement libérées - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon - siège central : 19 boulevard des Italiens 75002 Paris - RCS Lyon B 954 509 741 - Siren 954 509 741 - N°ORIAS 07 001 878 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))) ; **Crédit du Nord** (SA au capital de 890 263 248 € - siège social : 28 place Rihour 59800 Lille - siège central : 59 boulevard Haussmann 75008 Paris - RCS Lille 456 504 851 - N° ORIAS 07 023 739 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))) ; **Société Générale** (SA au capital de 1 009 897 173,75 € - RCS Paris B 552 120 222 - Siège Social : 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris - ORIAS n°07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))) ; **CIC** (SA au capital de 608 439 888 € - Siège social : 6 avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS 07 025 723 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))).  
**La liste complète des partenaires est consultable sur le csf.fr.**

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

Cette publicité est conçue et diffusée par CRÉSERFI qui agit en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.

Contrat d'assurance proposé n°9764 (décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

**Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901**, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur [www.csf.fr](http://www.csf.fr)). Et pour plus d'avantages, optez pour les services C'Plus (tarifs en vigueur consultables sur [www.csf.fr](http://www.csf.fr)).

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en vous adressant au service consommateurs du groupe CSF, 9, rue du faubourg Poissonnière - 75313 Paris cedex 9.

Conformément à la loi Informatique et Liberté modifiée et au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement de vos données personnelles de portabilité, et de directives de vos données après décès qui seront supprimées à défaut de directives contraires de votre part, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'attention du DPO : Groupe CSF - service Gestion - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9 ou sur le site [www.csf.fr](http://www.csf.fr) dans l'espace Mon Compte. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**  
Exemple : pour un prêt personnel de 15 000 € remboursable en 84 mensualités de 205,15 €, hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 3,99%. Montant total dû par l'emprunteur : 17 232,23 €.

PRÊT IMMOBILIER / PRÊT PERSONNEL



**ACHETEZ ET/OU RÉNOVEZ GRÂCE À CRÉSERFI**

**DOUBLÉ GAGNANT**

**Tout le monde s'y retrouve**

Voir conditions au verso

# ACHETEZ VOTRE LOGEMENT AVEC LE PRÊT À TAUX ZÉRO CSF

conçu spécialement pour les agents de la fonction publique !

➤ Ce prêt complémentaire est destiné à financer, en partie, l'acquisition d'une résidence principale et sous réserve de la réalisation du prêt principal par l'intermédiaire de CRÉSERFI.

➤ Il s'agit d'un prêt immobilier complémentaire de 7 000 € et d'un maximum de 10 000 € remboursable sur 72 mois au taux débiteur de 0 %, hors assurance obligatoire et Fonds Mutuel de Garantie.

Ce prêt est bonifié par l'association CSF qui prend en charge la totalité des intérêts.



PRENEZ RENDEZ-VOUS AU

**01 53 36 10 40**

(coût d'un appel local)

RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR**

Exemple pour un prêt immobilier complémentaire d'un montant de 10 000 € sur 72 mois, vous remboursez 72 mensualités de 138,89 € hors assurance facultative et Fonds Mutuel de Garantie. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 0,66% garantie et assurance incluses, taux débiteur fixe 0%. Montant total dû par l'emprunteur : 10 199,60 €. Montant total du coût du crédit : 199,60 € dont 100 € de participation au Fonds Mutuel de Garantie et coût mensuel par personne de l'assurance Décès, Invalidité, Incapacité obligatoire de 1,38 €.

La Banque Edelle (SNC au capital de 124 483 590 € - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 Labège cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), vous proposent le prêt à taux zéro CSF « Service Public » qui représente jusqu'à 10% du montant du prêt principal avec un minimum de 7 000 € et un maximum de 10 000 € sur 72 mois à 0 % taux débiteur fixe. Cette offre est réservée adhérents-cotisants du CSF après étude de votre situation financière et acceptation définitive du prêteur Banque EDELE. Ces prêts immobiliers réservés aux primo-accédants, sont destinés à participer au financement de l'acquisition de la résidence principale, dans le neuf ou dans l'ancien avec ou sans travaux sous réserve de n'être pas éligible au PTZ et sous réserve de la réalisation du prêt immobilier principal par l'intermédiaire de CRÉSERFI. Il est sous réserve d'acceptation définitive de leur dossier par la Banque Edelle, après étude de leur situation financière. Ce prêt est bonifié par l'Association CSF dans la limite de l'enveloppe de bonification attribuée (soit 500 prêts). L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. Offre valable en France métropolitaine pour un prêt instruit par un conseiller CRÉSERFI entre le 1er octobre et le 31 décembre 2018. Les intérêts sont pris en charge par l'Association CSF.



## ET/OU RÉNOVEZ-LE À VOTRE GOÛT !

En complément de votre prêt immobilier, profitez de notre prêt personnel travaux à taux exceptionnel pour rénover votre bien (hors travaux de construction et de gros œuvre) :

**A partir de 1,66% TAEG FIXE  
pour 4 000 € à 75 000 €  
empruntés sur 12 à 156 mois,  
du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2018**

Vous êtes déjà propriétaire, et souhaitez rénover votre logement actuel ?  
Ce prêt personnel est également pour vous.



Vous souhaitez effectuer des travaux nécessitant un montant plus élevé sur une durée plus longue ?

Contactez-nous directement  
ou prenez rendez-vous au  
**01 53 36 10 40** (coût d'un appel local).

Exemple de prêt personnel travaux (hors assurance facultative) : pour un montant total de crédit de 15 000 €, remboursable en 84 mensualités de 205,15 € hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 3,99%. Taux débiteur fixe : 3,92%. Perceptions forfaitaires (frais de dossier) : 0 €. Coût total du crédit : 2 232,23 €. Montant total dû par l'emprunteur : 17 232,23 €. Première échéance à 60 jours. Durée effective du crédit : 85 mois. Vous disposez d'un droit de rétractation. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) pour 1 assuré (hors surprimes éventuelles et hors garantie perte d'emploi) : 2,59% soit un coût mensuel de l'assurance de 18 € en sus de la mensualité indiquée plus haut et inclus dans l'échéance de remboursement. Le coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt s'élève à 1 512 €. Contrat d'assurance facultative « Mon Assurance de personnes » n°5035 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail, Perte d'Emploi) souscrit par FINANCO auprès des sociétés SURAVENIR et SURAVENIR ASSURANCES, entreprises régies par le Code des assurances.